

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 27 MAI 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : SR/NL 310/14  
Nos réf. : 2014-001046  
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer de l' Aude

105 boulevard Barbès  
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

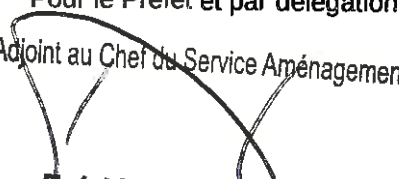
**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Centrale photovoltaïque au sol "las Brougues" sur la commune de Bram déposé par NEOEN.**

Par courrier reçu le 26/03/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Centrale photovoltaïque au sol "las Brougues" sur la commune de Bram déposé par NEOEN.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement  
  
Frédéric DENTAND